

Retournac, le 5 octobre 2026



Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Comme chaque année à cette époque, vous êtes appelés à participer à l'élection de vos représentants au Conseil d'Administration du Collège de votre enfant.
Ces représentants sont au nombre de 6 pour notre établissement.

Cette assemblée, élue pour un an :

- vote le budget,
- fixe le règlement intérieur de l'Etablissement ;
- adopte les principales dispositions dans le domaine de responsabilité de l'Etablissement, en particulier en matière pédagogique et éducative ;
- vote l'autorisation des voyages et sorties scolaires ;
- donne son avis sur toute question relative à la vie dans le Collège.

Le principal

Grégoire MOULIN

04 71 59 46 97

Fax

04 71 59 47 63

ce.0430026v@ac-clermont.fr

9 rue Jean Saby

BP 3

43130 Retournac

Chaque parent d'un enfant, quelle que soit sa situation matrimoniale, est électeur, et éligible à ces élections.
Le parent qui a plusieurs enfants au Collège vote une seule fois.

Le vote s'effectue de deux manières :

- 1) soit par voie numérique : connexion à Pronote du 7 au 9 octobre 16h.
- 2) soit en se déplaçant au Collège muni d'une pièce d'identité le jour du scrutin, le **vendredi 9 octobre entre 8h et 16h** ou par correspondance

Modalités pratiques

1) **Par voie numérique :**

- ✓ Se connecter à Pronote (par l'ENT ou l'application)
- ✓ Cliquer sur Widget des élections
- ✓ Vérification de votre identité en renseignant la date de naissance de votre enfant
- ✓ Déposer numériquement votre bulletin

Le guide complet vous sera envoyé par mail et téléchargeable sur l'ENT.

Un ordinateur sera mis à votre disposition au secrétariat du collège et un personnel pourra vous aider au cas où vous auriez des difficultés.

2) **Pour le scrutin public du vendredi 9 octobre** (Demander le matériel de vote auprès de la vie scolaire) :

a) **En présentiel**

- ✓ Le vote se déroule au Secrétariat de direction, de 8h à 15h.
- ✓ Le dépouillement se déroule dès la clôture du scrutin.

b) **Pour le vote par correspondance :**

- ✓ Le bulletin de vote ne comportant ni rature, ni surcharge doit être placé dans une première enveloppe bleue ne portant aucune inscription, sous peine d'annulation du bulletin.
- ✓ Cette première enveloppe cachetée est glissée obligatoirement dans l'enveloppe saumon, cachetée à son tour et sur laquelle doivent être inscrits impérativement :
 - au verso, le nom de l'électeur et sa signature, ainsi que les nom et prénom, classe de votre enfant.
- ✓ Cette enveloppe saumon contenant la première enveloppe bleue et cette enveloppe bleue contenant elle-même le bulletin peut :
 - être remise par la famille ou votre enfant au Secrétariat de direction dans les meilleurs délais et en tout état de fait avant la clôture du scrutin.
 - être dûment affranchie et expédiée au Collège par voie postale

Je vous remercie de votre attention et vous invite vivement à participer à cette élection.



G. MOULIN